

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20180606-DEL\_18\_05\_30\_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2018

Affichage : 06/06/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Date de convocation 24 mai 2018

Date d'affichage 24 mai 2018

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 20 (+ 8 pouvoirs)

votants 28

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le TRENTE MAI à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, M. Jean THOREAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Gaëtan THOMAS, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Sylvie DOLLON, M. Nicolas CHABLE, M. Michel DIEDERICH, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, M. Thierry PERRE

**Excusés** : Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Jacky TACHEAU), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), M. Gérard GUESNE (Pouvoir donné Didier REVEAU), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Pascale LEVEQUE), M. Michel ARBOUYS (Pouvoir donné à Jean THOREAU), M. Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET), Mme Marie-Claire DUCCELLIER

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Nicolas CHABLE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**CESSION DE MATERIELS - TONDEUSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'acquisition d'un plateau de tonde, auprès de la Société JARDIN LOISIRS (72025 LE MANS), la tondeuse TORO Groundmaster 3000 D et le plateau Guardian (5 360 heures) n'a plus d'utilité dans le parc véhicules de la Ville.

Pour cela, il est proposé la vente de ce véhicule au prix de 5.900 € net. Il précise que pour ce faire une mise en concurrence a été faite.

La société JARDIN LOISIRS a souhaité faire l'acquisition de ce véhicule en l'état.

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L2122-22 (alinéa 4 et 10),

Considérant que le montant de la cession est supérieur à 4.600 € et que de ce fait, une délibération est obligatoire,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (28 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

- Décide de vendre la tondeuse TORO Grounmaster 3000 D et le plateau Guardian à la Société JARDIN LOISIRS (72025 LE MANS) pour un montant de 5 900 € net,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes, à effectuer toutes démarches, signer tous documents permettant cette cession.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
**Didier REVEAU**